



SION

RAPPORT

de la Commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

***LE PROJET DE BUDGET 2025
DE LA VILLE DE SION***

Document de travail à l'usage du Conseil général

TABLE DES MATIERES

I.	ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE	3
1	Clôture du compte administratif	3
A.	Compte de fonctionnement	3
B.	L'évolution du personnel	7
C.	Compte des investissements	8
D.	Financement des investissements	13
E.	Endettement net.....	14
F.	Chiffres clés - ratios	15
G.	Planification financière 2026 - 2029	17
2	Vote d'entrée en matière	18
A.	Discussion d'entrée en matière	18
B.	Vote d'entrée en matière	19
II.	COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS	19
1	Administration Générale & Finances.....	19
A.	Compte de fonctionnement	19
B.	Compte des investissements	21
2	Economie & tourisme	22
A.	Compte de fonctionnement	22
B.	Compte des investissements	23
3	Education & Culture.....	23
A.	Compte de fonctionnement	23
B.	Compte des investissements	26
4	Affaires sociales	26
A.	Compte de fonctionnement	26
B.	Compte des investissements	27
5	Sécurité publique.....	27
A.	Compte de fonctionnement	27
B.	Compte des investissements	28
6	Travaux publics & Environnement.....	29
A.	Compte de fonctionnement	29
B.	Compte des investissements	29
7	Bâtiments & Constructions	30
A.	Compte de fonctionnement	30
B.	Compte des investissements	30
8	Urbanisme & Mobilité	31
A.	Compte de fonctionnement	31
B.	Compte des investissements	31
9	Sport, Jeunesse & Loisirs	32
A.	Compte de fonctionnement	32
B.	Compte des investissements	32
III.	AMENDEMENTS.....	32
IV.	CONCLUSIONS	33
V.	VOTE FINAL.....	40

Madame la Présidente du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de gestion a examiné le projet de budget 2025 de la Ville. Elle a siégé à 8 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 2 reprises pour l'étude des propositions d'amendements.

Dans le cadre de l'étude du présent budget, la Commission a également participé à la séance commune de présentation du Budget 2025 faite par M. Patrick Dondainaz le mardi 15 octobre 2024.

La Commission a accueilli :

- le mercredi 13 novembre 2024, M. Philippe Varone, Président de la Ville et M. Patrick Dondainaz, Chef du service Finances, pour la séance des questions.

I. ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

1 Clôture du compte administratif

A. Compte de fonctionnement

Les **charges** du compte de fonctionnement s'élèvent à **CHF 255'677'000**, dont CHF 21'249'000 d'amortissements comptables. Les **revenus** de fonctionnement s'élèvent à **CHF 251'925'000**.

Le budget 2025 présente un excédent de charges de **CHF 3'752'000** contre un excédent de charges de **CHF 1'179'000** pour le budget 2024.

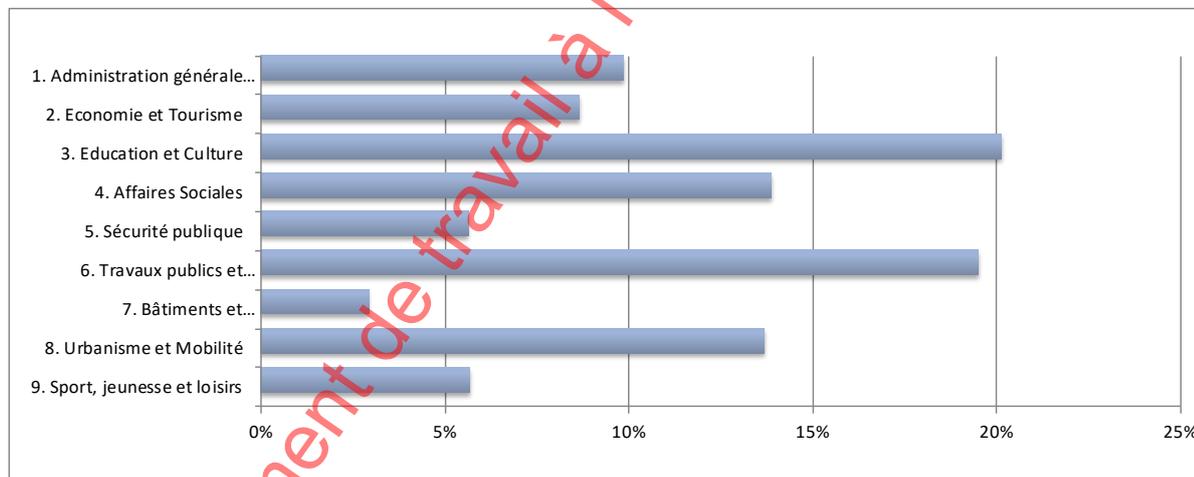
DIVISION GENERALE

Fonctionnement	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2024	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Récapitulatif							
Charges financières	244 545 278,59	245 449 000,00	255 677 000,00	10 228 000,00	4,17	11 131 721,41	4,55
Revenus financiers	245 228 003,79	244 270 000,00	251 925 000,00	7 655 000,00	3,13	6 696 996,21	2,73
Résultat	682 725,20	-1 179 000	-3 752 000,00	-2 573 000,00	218,24	-4 434 725,20	-649,56

Le budget de fonctionnement 2025 est marqué par les éléments suivants :

- L'estimation des recettes fiscales a été revue à la hausse. Pour 2025, les recettes fiscales sont estimées à CHF 134.13 mios, en augmentation de CHF 6.3 mios par rapport au budget 2024. Le budget 2025 tient compte des nouvelles déductions fiscales décidées par le Grand Conseil.
- Un excellent résultat sur les investissements réalisés dans le domaine hydroélectrique, avec un bénéfice attendu de CHF 12.64 contre CHF 14.64 mios en 2024. Ce dernier pourrait évoluer en fonction de la production effective et de l'évolution des prix.
- De nouveaux postes ont été intégrés au budget qui prévoit également une indexation des salaires.
- Le budget intègre une subvention de CHF 2.34 mios, destinée à la Fondation de la salle de concerts et congrès « Noda BCVs ».
- Le coût des bus sédunois augmente de CHF 0.59 mio. principalement en raison de l'électrification du réseau. Un projet de test de mobilité sur mesure pour les seniors et les personnes à mobilité réduite est également prévu (mobiquartier).
- Le budget intègre également une augmentation des contributions communales pour le centre médico-social régional de Sion-Hérens-Conthey, les effets de la révision de la loi cantonale sur l'enseignement tertiaire, une augmentation des prestations fournies par l'association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE) et l'attribution de subventions pour accompagner les particuliers et les entreprises dans la transition énergétique.

Ci-dessous, la répartition en % des charges par dicastère.



Les **charges** et **revenus** par dicastère du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

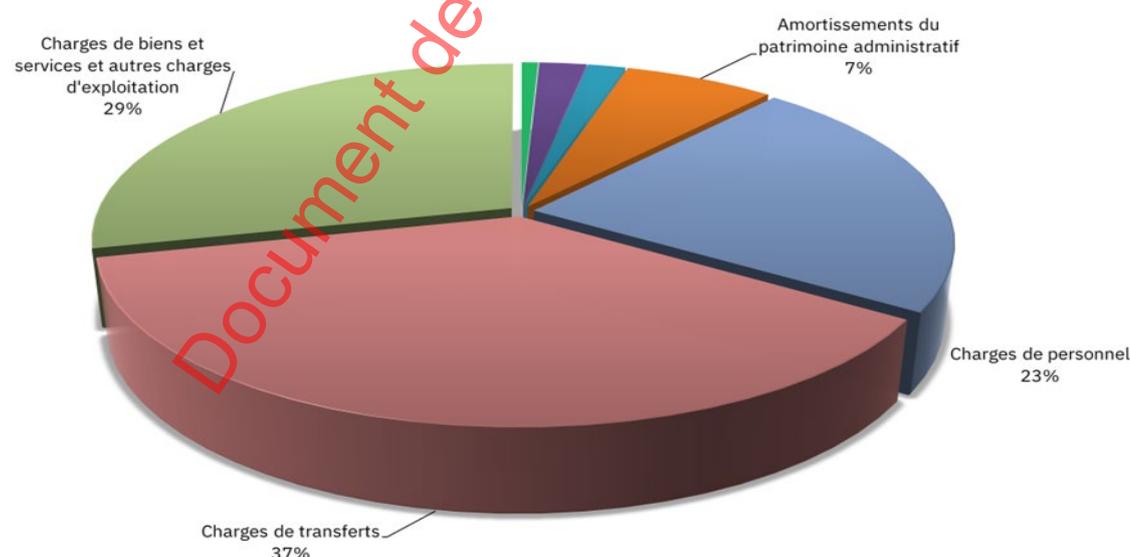
	Compte - 2023		Budget - 2024		Budget - 2025		[A]	[B]
Dicastère		%		%		%		
1. Administration générale et finances	24 032 444,45	9,83	24 610 000	10,03	25 236 000	9,87	5,01%	2,54%
2. Economie et Tourisme	22 251 340,14	9,10	21 205 000	8,64	22 180 000	8,68	-0,32%	4,60%
3. Education et Culture	49 047 494,00	20,06	48 740 000	19,86	51 514 000	20,15	5,03%	5,69%
4. Affaires Sociales	33 235 569,28	13,59	34 551 000	14,08	35 522 000	13,89	6,88%	2,81%
5. Sécurité publique	14 310 035,36	5,85	13 745 000	5,60	14 395 000	5,63	0,59%	4,73%
6. Travaux publics et Environnement	48 370 981,88	19,78	47 920 000	19,52	49 883 000	19,51	3,13%	4,10%
7. Bâtiments et Constructions	7 325 315,34	3,00	7 350 000	2,99	7 487 000	2,93	2,21%	1,86%
8. Urbanisme et Mobilité	32 773 770,11	13,40	34 015 000	13,86	34 970 000	13,68	6,70%	2,81%
9. Sport, jeunesse et loisirs	13 198 328,03	5,40	13 313 000	5,42	14 490 000	5,67	9,79%	8,84%
Total	244 545 278,59	100,00	245 449 000	100,00	255 677 000	100,00	4,55%	4,17%

	Compte - 2023		Budget - 2024		Budget - 2025		[A]	[B]
Dicastère		%		%		%		
1. Administration générale	143 453 088,23	58,50	138 965 000	56,89	145 222 000	57,64	1,23%	4,50%
2. Finances	27 888 003,01	11,37	32 705 000	13,39	31 493 000	12,50	12,93%	-3,71%
3. Instruction publique	9 737 620,67	3,97	9 605 000	3,93	10 126 000	4,02	3,99%	5,42%
4. Sécurité sociale	1 421 819,95	0,58	1 100 000	0,45	1 194 000	0,47	-16,02%	8,55%
5. Sécurité publique	7 971 839,34	3,25	6 800 000	2,78	7 181 000	2,85	-9,92%	5,60%
6. Travaux publics	31 100 190,50	12,68	31 660 000	12,96	32 551 000	12,92	4,66%	2,81%
7. Edilité et Urbanisme	5 303 371,39	2,16	4 950 000	2,03	4 615 000	1,83	-12,98%	-6,77%
8. Eau, énergie	16 299 242,26	6,65	16 550 000	6,78	16 905 000	6,71	3,72%	2,15%
9. Sport, jeunesse et loisirs	2 052 828,44	0,84	1 935 000	0,79	2 638 000	1,05	28,51%	36,33%
Total	245 228 003,79	100,00	244 270 000	100,00	251 925 000	100,00	2,73%	3,13%

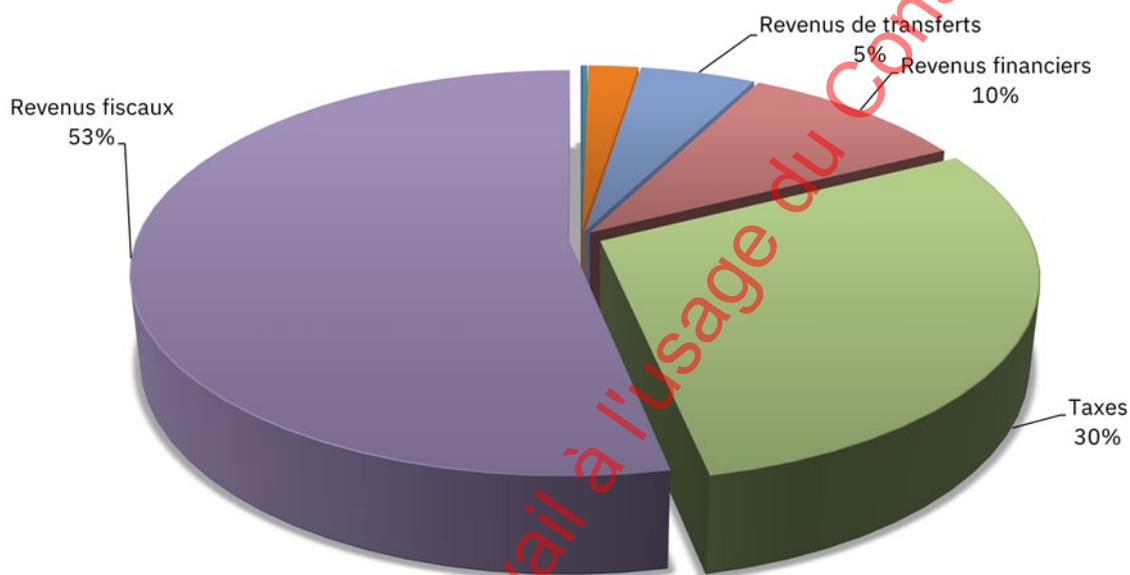
Résultat de l'exercice **682 725,20** **-1 179 000** **-3 752 000** **-649,56%** **218,24%**

[A] Ecart relatif au Compte 2023 - [B] Ecart relatif au Budget 2024

Les **charges** et **revenus** par Nature du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

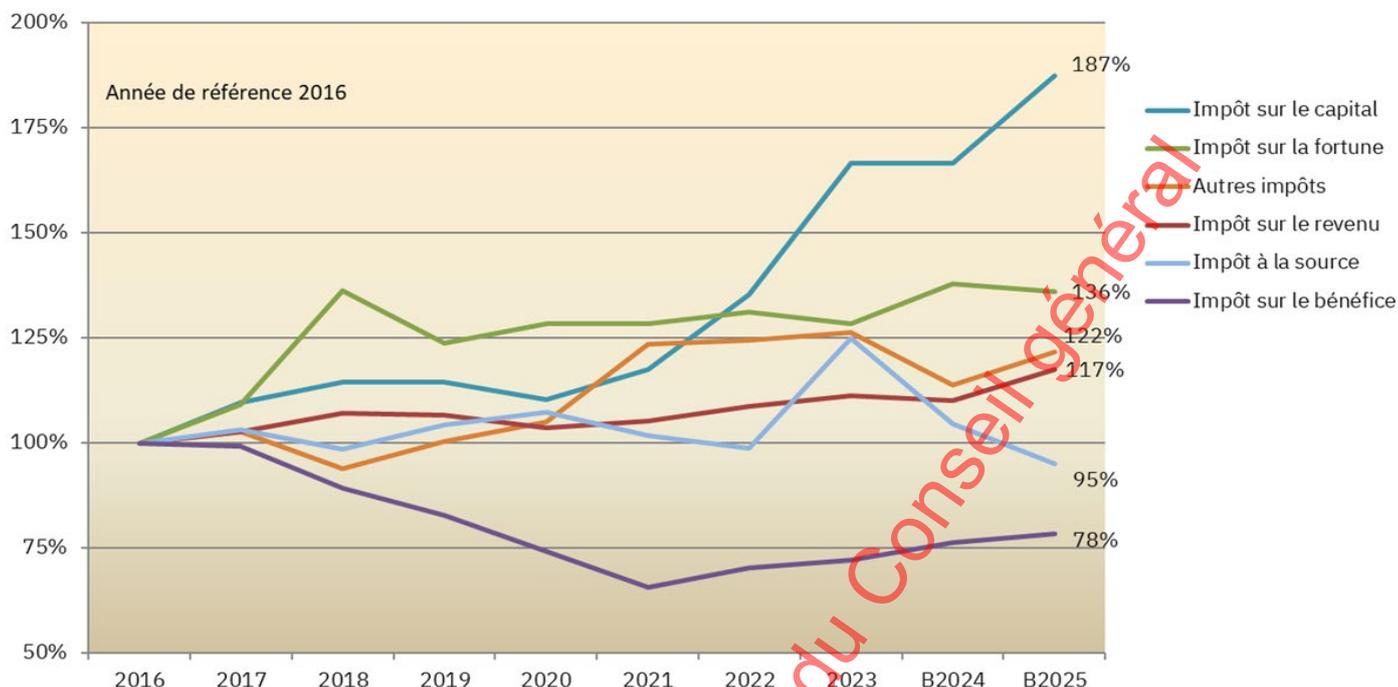


(en millions de francs)	2020	En % du total	2021	En % du total	2022	En % du total	2023	En % du total	Budget 2024	En % du total	Budget 2025	En % du total
Charges de personnel	50.4	22.3%	51.3	22.3%	52.2	22.2%	54.1	22.1%	54.9	22.4%	57.7	22.6%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	64.9	28.7%	61.5	26.8%	62.5	26.6%	73.2	29.9%	72.5	29.5%	73.3	28.7%
Amortissements du patrimoine administratif	17.8	7.9%	16.6	7.2%	17.4	7.4%	17.0	6.9%	17.4	7.1%	17.6	6.9%
Charges financières	5.4	2.4%	4.4	1.9%	4.2	1.8%	4.2	1.7%	4.7	2.0%	4.4	1.8%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.8	0.4%	0.7	0.3%	2.8	1.2%	3.0	1.2%	1.3	0.5%	1.9	0.8%
Charges de transferts	82.9	36.6%	80.7	35.1%	84.0	35.8%	87.8	35.9%	89.4	36.4%	95.3	37.3%
Subventions redistribuées	0.1	0.1%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Charges extraordinaires	0.0	0.0%	10.0	4.4%	6.5	2.8%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Imputations internes	4.0	1.8%	4.7	2.0%	5.4	2.3%	5.2	2.1%	5.3	2.2%	5.5	2.2%
Total	226.4	100.0%	229.9	100.0%	235.0	100.0%	244.5	100.0%	245.5	100.0%	255.7	100.0%



(en millions de francs)	2020	En % du total	2021	En % du total	2022	En % du total	2023	En % du total	Budget 2024	En % du total	Budget 2025	En % du total
Revenus fiscaux	118.6	52.9%	120.6	52.4%	124.9	53.1%	129.7	52.9%	127.8	52.3%	134.1	53.2%
Patentes et concessions	0.2	0.1%	0.2	0.1%	0.2	0.1%	0.2	0.1%	0.2	0.1%	0.2	0.1%
Taxes	57.7	25.7%	60.5	26.3%	60.4	25.7%	67.5	27.5%	72.9	29.8%	73.7	29.3%
Revenus divers	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.1	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Revenus financiers	28.8	12.8%	31.2	13.6%	31.0	13.2%	27.8	11.3%	25.2	10.3%	25.1	10.0%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2.0	0.9%	1.2	0.5%	1.0	0.4%	1.6	0.7%	0.7	0.2%	0.5	0.1%
Revenus de transferts	12.9	5.8%	11.7	5.1%	12.3	5.2%	13.3	5.4%	12.1	4.9%	12.8	5.1%
Subventions à redistribuer	0.1	0.1%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Revenus extraordinaires	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Imputations internes	4.0	1.8%	4.7	2.0%	5.4	2.3%	5.2	2.1%	5.3	2.2%	5.5	2.2%
Total	224.4	100.0%	230.1	100.0%	235.3	100.0%	245.2	100.0%	244.3	100.0%	251.9	100.0%

L'évolution des recettes fiscales se présente comme suit :

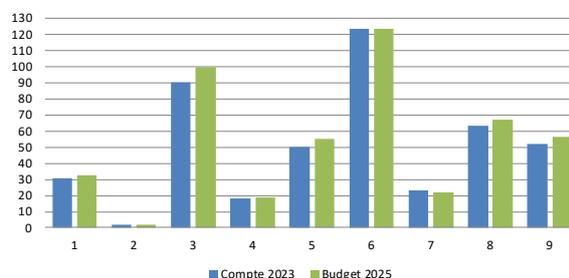


(en millions de francs)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	B2024	B2025
Impôt sur le revenu	57.5	59.0	61.5	61.3	59.6	60.5	62.5	64.0	63.3	67.5
Impôt sur la fortune	10.5	11.5	14.3	13.0	13.5	13.5	13.8	13.5	14.5	14.3
Impôt à la source	5.3	5.4	5.2	5.5	5.7	5.4	5.2	6.6	5.5	5.0
Impôt sur le bénéfice	23.6	23.4	21.1	19.5	17.5	15.5	16.6	17.0	18.0	18.5
Impôt sur le capital	4.8	5.3	5.5	5.5	5.3	5.6	6.5	8.0	8.0	9.0
Autres impôts	16.3	16.7	15.3	16.4	17.1	20.1	20.3	20.6	18.5	19.8
Recette fiscale totale	118.0	121.3	122.9	121.1	118.6	120.6	124.9	129.7	127.8	134.1

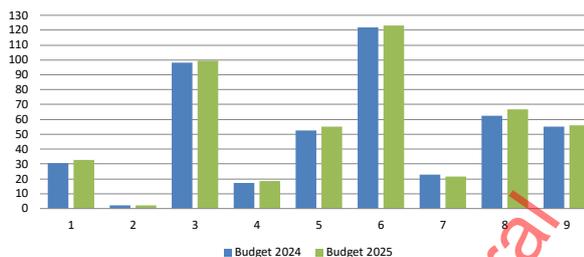
B. L'évolution du personnel

Entre le 01.01.2025 et le 31.12.2025, l'effectif du personnel budgété en équivalents plein-temps devrait évoluer comme suit :

Dicastère	Evolution du Personnel			
	Variation	Compte 2023	Budget 2025	%
1. Administration générale et finances	2,06	30,64	32,70	6,72%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	9,44	90,02	99,46	10,49%
4. Affaires sociales	0,59	18,12	18,71	3,26%
5. Sécurité publique	5,22	49,91	55,13	10,46%
6. Travaux publics et Environnement	0,09	123,06	123,15	0,07%
7. Bâtiments et Constructions	-1,78	23,38	21,60	-7,61%
8. Urbanisme et Mobilité	3,68	63,02	66,70	5,84%
9. Sport, jeunesse et loisirs	3,87	52,15	56,02	7,42%
Total	23,17	452,30	475,47	5,12%

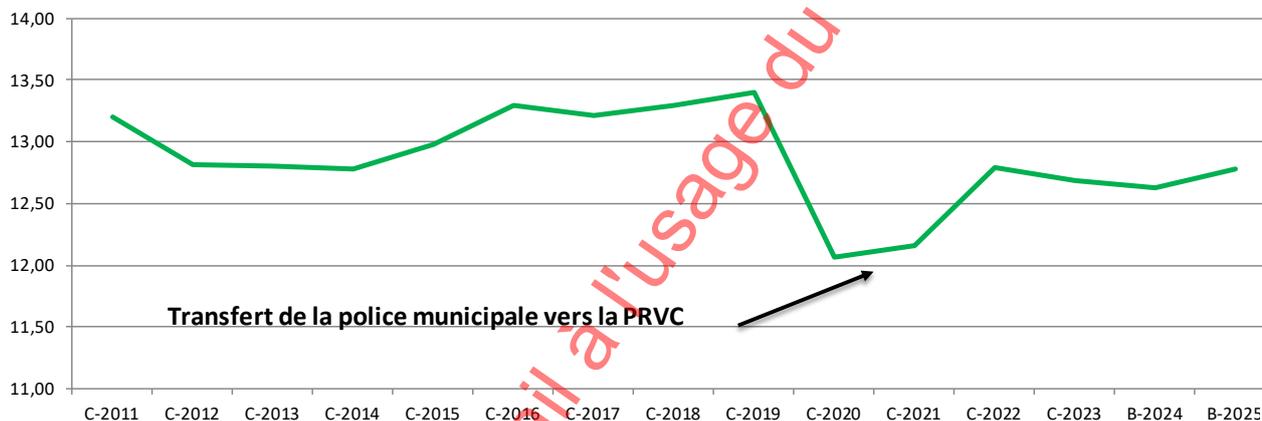


Evolution du Personnel				
Dicastère	Variation	Budget 2024	Budget 2025	%
1. Administration générale et finan	2,20	30,50	32,70	7,21%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	1,42	98,04	99,46	1,45%
4. Affaires sociales	1,50	17,21	18,71	8,72%
5. Sécurité publique	2,50	52,63	55,13	4,75%
6. Travaux publics et Environneme	1,35	121,80	123,15	1,11%
7. Bâtiments et Constructions	-1,45	23,05	21,60	-6,29%
8. Urbanisme et Mobilité	4,30	62,40	66,70	6,89%
9. Sport, jeunesse et loisirs	1,10	54,92	56,02	2,00%
Total	12,92	462,55	475,47	2,79%



Evolution du personnel depuis 2011 / Nombre de postes pour 1000 habitants															
Exercice	C-2011	C-2012	C-2013	C-2014	C-2015	C-2016	C-2017	C-2018	C-2019	C-2020	C-2021	C-2022	C-2023	B-2024	B-2025
ETP total	400,93	406,08	411,96	419,27	432,05	445,8	449,13	459,89	464,93	418,71	425,45	450,96	452,3	462,55	475,47
Habitants	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 269	35 650	36 624	37 200
ETP/1000 Habitants	13,20	12,82	12,81	12,78	12,98	13,29	13,21	13,29	13,40	12,06	12,16	12,79	12,69	12,63	12,78

Nbres de postes EPT pour mille habitants



Mis à part les importantes différences dues à la réorganisation des services de police (transfert d'environ 53 EPT à la PRVC), la Commission de Gestion observe que le nombre d'EPT par habitant varie légèrement depuis 5 ans.

C. Compte des investissements

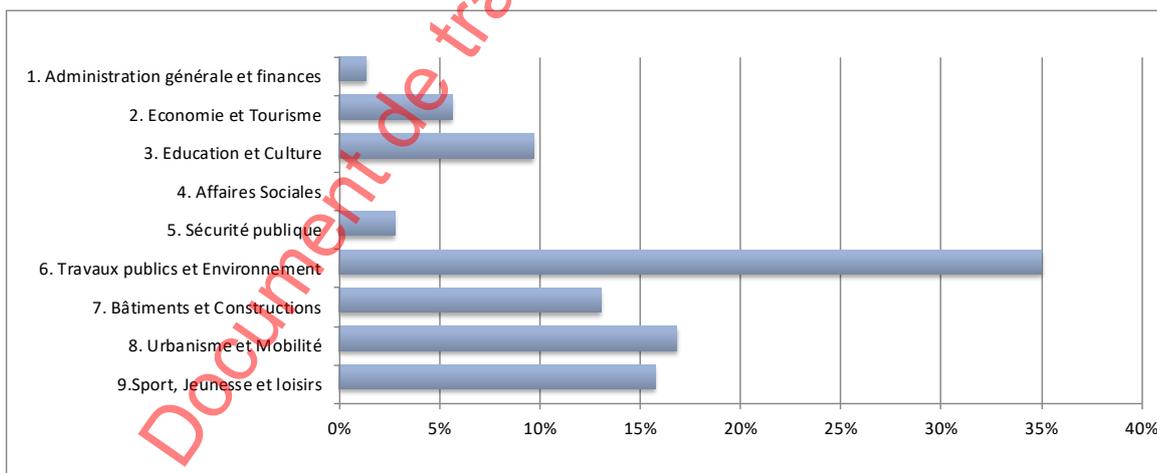
Le budget d'investissements présente des dépenses nettes de CHF 29.2 mios, supérieures de CHF 0.6 mio au budget 2024. Le budget d'investissements 2025 est supérieur à la moyenne des investissements de la période 2014-2023 (CHF 26.9 millions).

Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

DIVISION GENERALE

Investissement	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	39 807 630,43	40 085 000	46 735 000	6 650 000,00	16,59	6 927 369,57	17,40
Recettes d'investissements	11 505 281,90	11 425 000	17 495 000	6 070 000,00	53,13	5 989 718,10	52,06
Excédent de dépenses	28 302 348,53	28 660 000	29 240 000	580 000,00	2,02	937 651,47	3,31

Division	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale et finances	400 000,00	0,86	-	0,00
2. Economie et Tourisme	1 645 000,00	3,52	-	0,00
3. Education et Culture	5 445 000,00	11,65	2 610 000,00	14,92
4. Affaires Sociales	-	0,00	-	0,00
5. Sécurité publique	1 350 000,00	2,89	550 000,00	3,14
6. Travaux publics et Environnement	12 385 000,00	26,50	2 145 000,00	12,26
7. Bâtiments et Constructions	13 800 000,00	29,53	10 000 000,00	57,16
8. Urbanisme et Mobilité	6 360 000,00	13,61	1 450 000,00	8,29
9. Sport, Jeunesse et loisirs	5 350 000,00	11,45	740 000,00	4,23
Total	46 735 000,00	100,00	17 495 000,00	100,00
Excédent de dépenses	-29 240 000,00			



Crédits d'engagement en cours	Crédit global	Crédit utilisé au 31.12.2025	Crédit disponible au 31.12.2025	Taux de réalisation
Pôle musique	17,05	15,77	1,28	92%
Ancien Hôpital	25,19	15,05	10,14	60%
Centre horticole	9,60	5,14	4,46	54%
Piscine de la Blancherie	8,65	6,62	2,03	77%
Place de la Planta	12,85	0,75	12,10	6%
Total	73,34	43,33	30,01	59%

* En cours de réalisation (y compris B2024 et B2025)

Les montants figurant au budget 2025 se répartissent comme suit :
 Dans les immobilisations corporelles :

Dic	Immobilisations corporelles	Budget 2025
7	Immeuble Ancien Hôpital	10 000 000,00
9	Piscine de la Blancherie	2 500 000,00
3	Pôle musique	2 000 000,00
6	Conduites eau potable	1 800 000,00
8	Nouveau centre horticole	1 500 000,00
7	Sacré-Cœur Bâtiment IV	1 500 000,00
9	Skate Piazza	1 150 000,00
6	Réalisation de routes communales	1 100 000,00
5	Rénovation bâtiment du feu	1 050 000,00
6	Collecteurs	1 000 000,00
7	Cimetière de Platta	1 000 000,00
6	Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE	1 000 000,00
6	Agglo Valais central	850 000,00
8	Eclairage public	850 000,00
3	Centre scolaire de St-Guérin	850 000,00
7	Maisons de quartier	800 000,00
3	Centre culturel Ferme Asile	700 000,00
6	Pistes cyclables et parcs vélos	650 000,00
8	Electrification Bus sédunois	630 000,00
6	Corrections de rivières	600 000,00
8	Aménagements espaces publics	600 000,00
8	Aménagement tarmac et voies de roulage	500 000,00
6	Réservoirs	500 000,00
8	Place de la Planta	500 000,00
9	Centre sportif de Glareys	500 000,00
9	Centre sportif de Tourbillon	500 000,00
3	Centre scolaire du Sacré-Coeur	400 000,00

Dic	Immobilisations corporelles (suite)	Budget 2025
6	Véhicules	400 000,00
6	AggloSion	300 000,00
3	Centre scolaire de Gravelone	300 000,00
8	Agglo Valais central – abribus + parcs à vélos	300 000,00
6	Réfection routes agricoles	250 000,00
6	Parcs d'échange	250 000,00
9	Centre sportif de l'Ancien Stand	250 000,00
9	Piscine couverte	250 000,00
3	Centre scolaire de Bramois	250 000,00
8	Réfection sur les voies industrielles	230 000,00
6	Réfection d'ouvrages	200 000,00
6	Liaisons Nord-Sud secteur Gare	200 000,00
6	Step de Châteauneuf	200 000,00
8	Aérogare	200 000,00
7	Centre funéraire de Platta	200 000,00
9	Nouveau bâtiment Totem-RLC	200 000,00
3	Centre scolaire de Platta	200 000,00
5	Ambulances	200 000,00
8	Matériel d'exploitation	150 000,00
6	Stabilisation des falaises	100 000,00
6	Stabilisation des terrains	100 000,00
6	Parking sud gare	100 000,00
7	Bâtiment Route de Riddes 87	100 000,00
5	Hébergement d'urgence	100 000,00
6	Passerelle de la Borgne	50 000,00
Total		40 110 000,00

Dans les immobilisations incorporelles :

Dic	Immobilisations incorporelles	Budget 2025
8	Ronquoz 21	700 000,00
6	Remembrement parcellaire Turin Est	320 000,00
1	Nouvelles technologies de communication	300 000,00
8	Agglo Valais central - études	150 000,00
1	Gestion électronique des documents (GED)	100 000,00
8	Liaison plaine-montagne	50 000,00
Total		1 620 000,00

Pour les participations :

Dic	Participations et capital social	Budget 2025
2	Participations aux entreprises privées	120 000,00
Total		120 000,00

pour des subventions d'investissement accordées :

Dic	Subventions d'investissement accordées	Budget 2025
2	EPFL Valais Wallis Alpole	1 525 000,00
6	Participation au réseau routier cantonal	1 500 000,00
3	Lycée-collège Ella Maillart	700 000,00
6	Maintien du vignoble en terrasse	400 000,00
6	Contribution au réaménagement de la Morge	300 000,00
7	Basilique de Valère	200 000,00
6	Sécurisation rives du Rhône (R3)	165 000,00
6	Mensurations au standard MO93	50 000,00
3	Lycée-collège des Creusets	45 000,00
Total		4 885 000,00

pour les transferts au patrimoine financier :

Dic	Transferts au patrimoine financier	Budget 2025
7	Report au PF de terrains bâtis	-10 000 000,00
Total		-10 000 000,00

ainsi que pour des subventions d'investissement acquises :

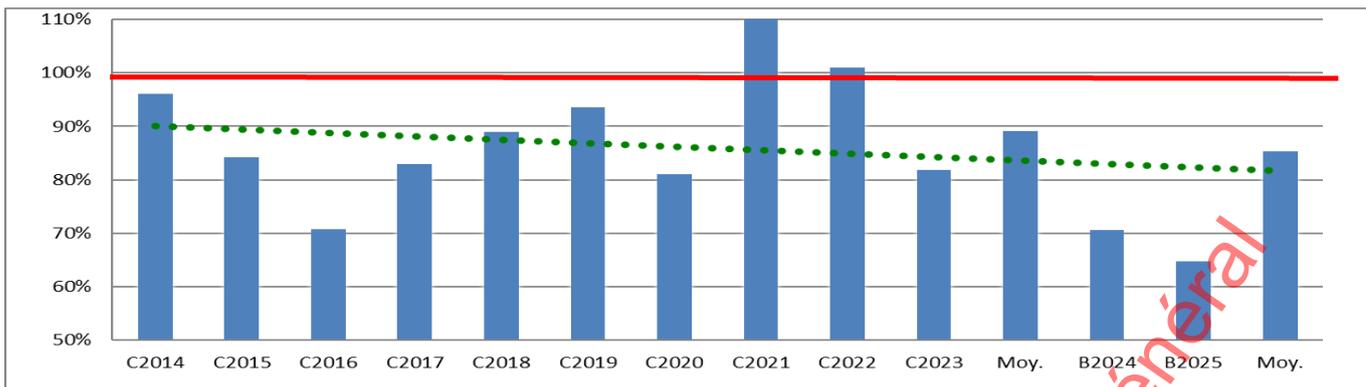
Dic	Subventions d'investissement acquises	Budget 2025
3	Subv. Pôle musique	-1 400 000,00
8	Subv. nouveau centre horticole	-1 000 000,00
3	Subv. centre scolaire de Champsec	-700 000,00
5	Subv. bâtiments	-410 000,00
6	Subv. corrections de rivières	-400 000,00
9	Subv. centres sportifs	-340 000,00
3	Subv. centre scolaire de St-Guérin	-300 000,00
9	Subv. Skate Piazza	-300 000,00
6	Taxes de raccordement	-300 000,00
6	Taxes de raccordement	-300 000,00
6	Subv. Agglo Valais central	-295 000,00
8	Subv. tarmac et voies de roulage	-250 000,00
6	Subv. maintien du vignoble	-240 000,00
6	Subv. remembrement parcellaire Turin Est	-240 000,00
5	Subv. véhicules	-140 000,00
6	Subv. réfection routes agricoles	-130 000,00
3	Subv. centre scolaire du Sacré-Coeur	-120 000,00
8	Subv. rénovation aérogare	-100 000,00
8	Subv. Agglo Valais central	-100 000,00
9	Subv. centres sportifs	-100 000,00
3	Subv. centre scolaire de Gravelone	-90 000,00
6	Subv. falaises	-90 000,00
6	Subv. stabilisation terrains	-90 000,00
6	Subv. liaison Nord-Sud secteur Gare	-60 000,00
Total		-7 495 000,00

D. Financement des investissements

en milliers de CHF

COMPTES/BUDGET	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	Moy.	B2024	B2025	Moy.
Dépenses d'investissements	25 977	28 674	29 775	34 007	33 404	30 016	28 082	31 150	42 787	39 808	32 368	40 085	46 735	34 208
Recettes d'investissements	2 140	2 560	2 601	5 603	4 261	5 126	3 896	3 958	13 258	11 505	5 491	11 425	17 495	6 986
Investissements nets	23 836	26 113	27 174	28 404	29 143	24 890	24 186	27 192	29 529	28 303	26 877	28 660	29 240	27 223
Autofinancement	22 906	21 989	19 235	23 539	25 914	23 285	19 605	30 199	29 815	23 169	23 966	20 228	18 927	23 234
Insuffisance d'autofinancement	930	4 124	7 939	4 865	3 229	1 605	4 581	-3 007	-286	5 134	2 911	8 432	10 313	3 988
Marge d'autofinancement	96,1%	84,2%	70,8%	82,9%	88,9%	93,6%	81,1%	111,1%	101,0%	81,9%	89,2%	70,6%	64,7%	85,3%

Marge d'autofinancement moyenne depuis 2014 ==> 89.2 %



E. Endettement net

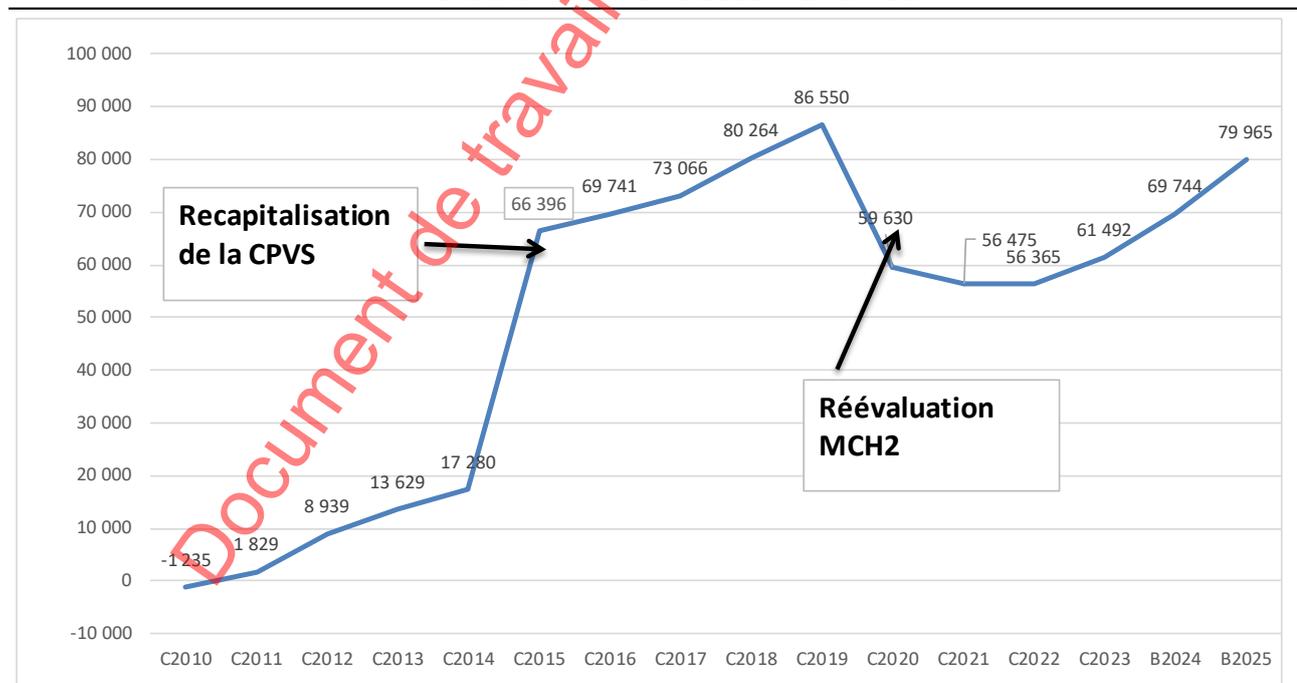
L'endettement net de la Ville est estimé à CHF 69.74 mios au 31.12.2024 et à CHF 79.96 mios au budget 2025. La dette par habitant s'élève à CHF 1'725 au 31.12.2023 et devrait augmenter à CHF 1'904 au 31.12.2024 et à CHF 2'150 au 31.12.2025.

En milliers de CHF

Endettement net

COMPTES/BUDGET	C2010	C2011	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	B2024	B2025
Endettement net	-1 235	1 829	8 939	13 629	17 280	66 396	69 741	73 066	80 264	86 550	59 630	56 475	56 365	61 492	69 744	79 965
Nbre d'habitant	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 259	35 650	36 624	37 200
Dette par habitant	-42	60	282	424	527	1 994	2 080	2 149	2 320	2 494	1 718	1 615	1 599	1 725	1 904	2 150

Evolution de l'endettement net



F. Chiffres clés - ratios

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2023	2024	2025
1. Taux d'endettement net (I1)	47,42%	54,55%	59,62%
2. Degré d'autofinancement (I2)	81,86%	70,58%	64,73%
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0,42%	0,66%	0,42%
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	106,48%	110,42%	111,23%

Document de travail à l'usage du Conseil général

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2023	2024	2025
5. Proportion des investissements (I5)	15.61%	15.53%	17.08%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	9.20%	9.39%	9.04%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1725	1904	2150
	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen
8. Taux d'autofinancement (I8)	9.65%	8.47%	7.68%
	mauvais	mauvais	mauvais

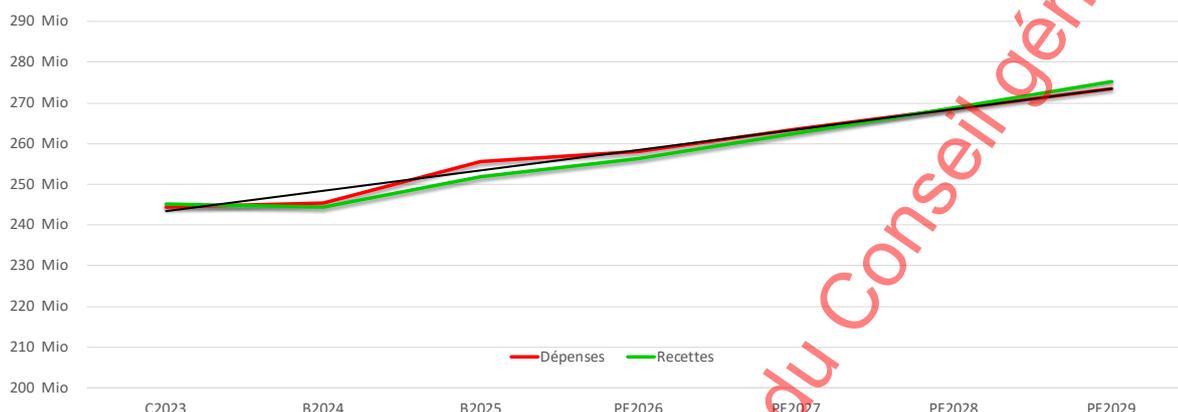
Document de travail à l'usage du Conseil Général

G. Planification financière 2026 - 2029

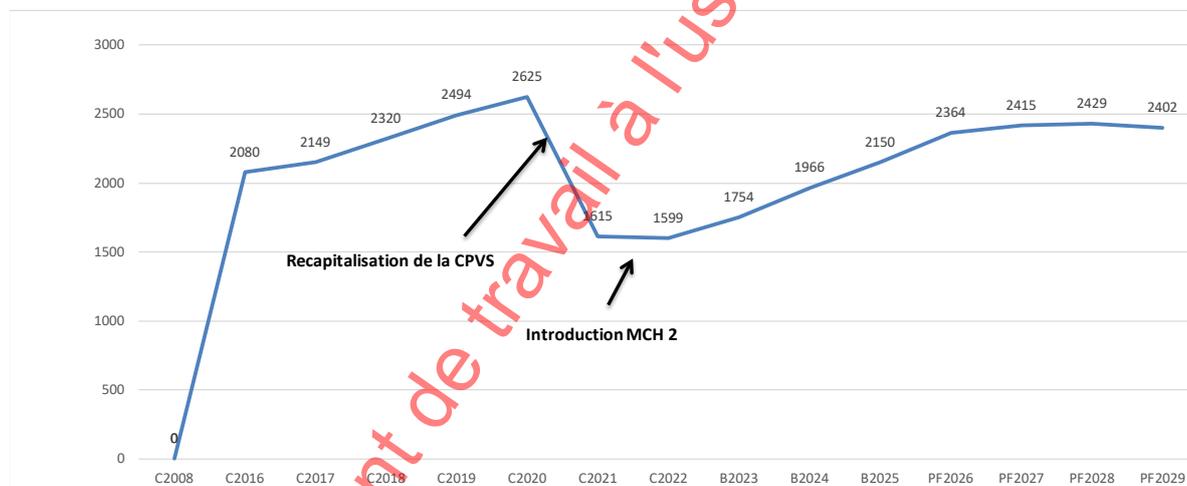
Selon l'art. 18 de l'ordonnance financière des communes :

Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier. Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement. Il est actualisé annuellement. Le plan financier doit être porté à la connaissance du conseil général en même temps que le budget.

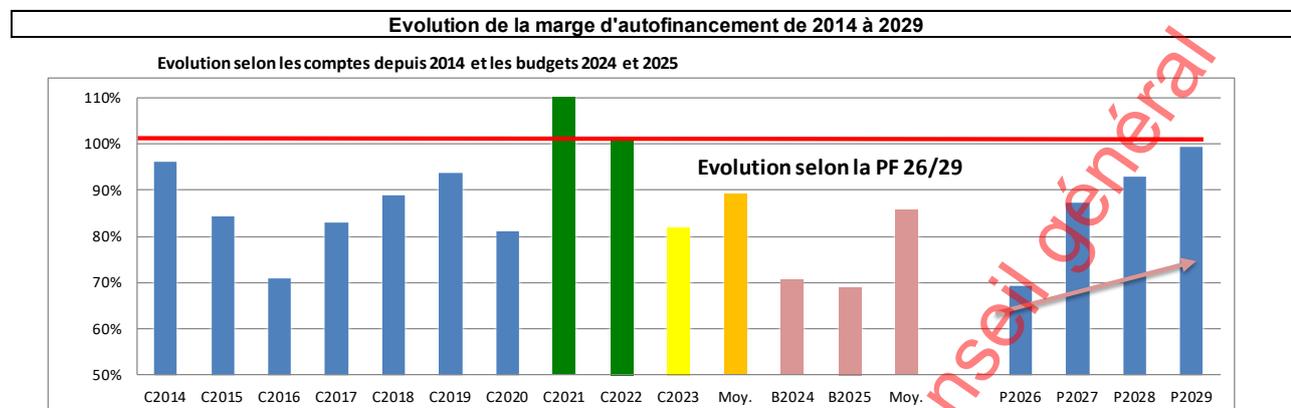
Evolution des Charges et des revenus de fonctionnement selon la PF



Evolution de l'endettement net par habitant selon la planification financière 26-29



L'autofinancement n'atteignant pas 100%, c'est la dette nette qui subit une augmentation.



2 Vote d'entrée en matière

A. Discussion d'entrée en matière

Lors de la discussion générale avant le vote d'entrée en matière, la Commission a relevé les points suivants :

- Le budget 2025 présente une situation déficitaire, avec un résultat attendu de CHF - 3.8 mios. Considérant le contexte inflationniste et les différentes baisses fiscales, ce résultat n'a pas surpris.
- Les recettes fiscales et les ventes d'énergie augmentent mais les charges augmentent également.
- Comme dans le budget 2024, il est prévu un très haut niveau d'investissement, avec des investissements bruts pour un montant de CHF 46.7 mios (40.1 mios dans le budget 2024).
- Le degré d'autofinancement se monte à 65%, contre 70% dans le budget 2024. Il en résulte une insuffisance de financement impliquant un recours à l'emprunt de CHF 10.3 mios.
- La dette nette par habitant s'élève à CHF 2'150 dans le budget 2025, contre CHF 1'904 dans le budget 2024.
- La Commission constate que, selon la planification financière 26/29, le degré d'autofinancement s'élève à 69.33% en 2026, 87.20% en 2027, 92.80% en 2028 et 99.20% en 2029, en moyenne au-dessus de la limite de 80% prévue dans les indicateurs financiers du MCH2. Elle relève toutefois, que la totalité des investissements en cours et planifiés indiqués en annexe, ne sont pas inclus dans la planification financière.
- La Ville est exposée à des risques ayant une influence significative sur les comptes, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de variation du prix du kWh.

a) L'évolution du résultat de l'activité « Energie » en témoigne (excédent de revenus selon le budget 2025 de CHF 12.64 mios, contre CHF 14.02 mios en 2024 et CHF 7.23 mios dans les comptes 2023.

b) La Ville enregistre des charges financières inférieures à 2024 en raison de la baisse des taux. L'évolution de la dette prévue selon le plan financier accroît encore l'incidence d'une variation du taux d'intérêt.

- La COGEST relève le versement de la subvention communale à la Fondation de la salle de concerts et de congrès pour un montant de CHF 2.34 mios.
- Enfin, la COGEST constate les effets de la 3^{ème} étape de la révision de la loi cantonale sur l'enseignement tertiaire.

B. Vote d'entrée en matière

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

Remarque : Les réponses aux questions insérées dans le présent rapport sont rapportées telles que fournies par la Ville.

1 Administration Générale & Finances

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Fonctionnement	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	24 032 444,45	24 610 000	25 236 000	626 000	2,54	1 203 555,55	5,01
Revenus financiers	143 453 088,23	138 965 000	145 222 000	6 257 000	4,50	1 768 911,77	1,23
Résultat	119 420 643,78	114 355 000	119 986 000	5 631 000	4,92	565 356,22	0,47

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
1	Fonct.	116.3133	Prestations informatiques	p.47

Question 3

Qu'est ce qui est prévu pour le Security center ? Est-ce que des collaborations avec d'autres communes sont prévues ? Quel est sa mission détaillée ? Son coût sera-t-il récurrent ou est-ce pour la mise en place du système ? Suite à l'augmentation des coûts de Ciges, est-ce qu'une stabilisation est prévue ?

Réponse

- Il est prévu de collaborer avec une société externe, tant pour la mise en place que pour l'exploitation qui en découlera.
- Comme pour la plupart des projets impactant le datacenter CIGES et son environnement, la mutualisation, quand elle reste possible, est recherchée. Des comités de pilotage et de projet sont mis en place réunissant des représentants des cinq actionnaires et de CIGES, pour l'expression et l'analyse des besoins, l'évaluation des prestataires potentiels et le suivi de la mise en place. Le comité de sécurité de CIGES réunissant également des représentants de CIGES et des cinq partenaires/actionnaires suit également les projets en lien avec la sécurité informatique.
- Les principaux objectifs du SOC :
 - Détection des menaces (externes et internes)
 - Gestion des incidents de sécurité
 - Surveillance (points de terminaison, journaux et événements, darkweb)
 - Analyse des vulnérabilités
 - Surveillance des accès et des identités
 - Surveillance du trafic réseau
- Il y aura un coût unique de mise en place et un coût récurrent annuel d'exploitation.
- L'objectif est d'arriver à une stabilisation après la réalisation de projets devenus nécessaires compte tenu du contexte (sécurité, protection des données, etc..). Des ajustements seront probablement nécessaires.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonct.	150.3499	Intérêts rémunérateurs et remboursement	p.48

Question 4

Comment les intérêts sont-ils calculés, pourquoi cette augmentation ?

Réponse

Les intérêts de remboursement sont des montants crédités aux contribuables basés sur la part de leurs acomptes (réclamés et payés) qui excèdent l'impôt dû, tandis que les intérêts rémunérateurs sont des montants sur la part que le contribuable décide de verser en plus que les acomptes facturés.

Concernant l'augmentation de ces intérêts, nous pouvons la justifier par le fait d'une augmentation des taux d'intérêts (de 3.5% à 3.75% pour le remboursement et de 0 à 0.25% pour le rémunérateur). Ces taux sont fixés pour chaque période par le Conseil d'Etat.

Une autre raison de cette augmentation réside dans les derniers impacts de la crise COVID ainsi que de l'entrée en vigueur progressive de la RFFA. En effet, avec le décalage des acomptes facturés sur l'année n-2 voir n-3, des effets peuvent se faire ressentir jusqu'en 2025. Nous avons d'ailleurs constaté cet effet sur les comptes 2024 avec une augmentation

relativement marquée de ces intérêts. Il est à noter que l'intérêt moratoire (en faveur de la Ville) augmente également en 2024 en même proportion et a également été augmenté dans le budget 2025.

Question 5

Quelles sont les prévisions pour le dividende OIKEN, considérant que le prix de l'énergie est à nouveau plus bas ?

Réponse

La question relève du Conseil d'Administration d'OIKEN qui fait une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de la SA.

A notre connaissance, il n'y a pas de stratégie qui a été fixée, mais le financement des investissements d'OIKEN / le cadre légal Elcom / et divers autres paramètres, ... pourront avoir des impacts sur la politique de dividende.

B. Compte des investissements

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Investissements Dicastère 1	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	350 856,00	250 000	400 000	150 000	60,00	49 144,00	14,01
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	350 856,00	250 000	400 000	150 000	60,00	49 144,00	14,01

Question 6

Pourriez-vous nous transmettre le détail chiffré des prestations informatiques ? Sont-elles refacturées dans les prestations internes ?

Réponse

Réseau et site de secours, Internet et cyberadministration, informatique mobile, migrations applications communales Ciges/Ofisa	50,000
Abacus Workflow Fournisseur : gestion totalement numérique des factures fournisseurs	40,000
SOC (CIGES) : mise en place du Security Operation Center	50,000
Ticketing (CIGES), améliorations de l'outil de support pour intégration complète avec les équipes internes aux partenaires	30,000
Amélioration de la sécurité (CIGES)	40,000
RBAC (revue des accès, gestion basée sur des rôles/fonctions)	40,000
Téléphonie : migration nouvelles versions	50,000
GED/M-Files : poursuite de la mise en place	100,000

Les investissements ne sont pas refacturés en interne sauf si un élément ne concerne qu'une entité autofinancée ou subventionnée. Par contre, les prestations courantes d'exploitation sont imputées directement.

2 Economie & tourisme

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Fonctionnement	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
Dicastère 2	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	22 251 340,14	21 205 000	22 180 000	975 000	4,60	-71 340,14	-0,32
Revenus financiers	27 888 003,01	32 705 000	31 493 000	-1 212 000	-3,71	3 604 996,99	12,93
Résultat	5 636 662,87	11 500 000	9 313 000	-2 187 000	-19,02	3 676 337,13	65,22

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	fonct.	260.3130	Prestations de services de tiers	p.63

Question 7

Pourquoi le train touristique est-il définitivement abandonné ?

Réponse

L'arrêt définitif de l'exploitation du train touristiques résulte de plusieurs éléments.

Fin 2023, CarPostal SA a souhaité arrêter l'exploitation du train touristique et se concentrer sur son cœur de métier, les transports publics. Parallèlement, après plus de dix ans d'exploitation le train arrivait quant à lui en bout de course. Sa vétusté occasionnait des pannes et des frais supplémentaires. Pour continuer l'exploitation du train touristique, il était donc nécessaire d'une part, d'investir pour acheter du nouveau matériel et, d'autre part, de trouver un nouvel exploitant.

Avant de se déterminer sur ces éléments, la Ville a interpellé Sion Tourisme SA pour connaître la pertinence du train touristique comme outil de promotion touristique. Les éléments suivants ont été mis en exergue par les acteurs touristiques.

- La fréquentation étant en baisse constante depuis plusieurs années, ce produit ne répond vraisemblablement plus à une demande du public.
- Le fait que Sion est une ville qui se visite facilement à pied et que les principaux points d'intérêt touristiques sont à distance de marche les uns des autres ainsi que de la gare et des parkings ne favorisent pas l'attractivité du train.
- L'instauration de rues piétonnes ou à circulation modérée ainsi que les contraintes dues à la circulation dans le centre historique, notamment à la rue des Châteaux et la nécessité de trouver un itinéraire alternatif le vendredi, ne favorisent pas une exploitation fluide.
- Le matériel roulant lui-même ne semble plus être tout à fait dans l'air du temps.
- D'un point de vue touristique et économique, il est plus intéressant que les visiteurs se déplacent en ville à pied de façon à pouvoir s'arrêter où bon leur semble, manger ou prendre un verre dans un restaurant ou encore faire quelques achats dans les commerces du centre, ce qui est d'ailleurs le cas le reste de l'année, hors des deux mois d'exploitation du train.

En conclusion, les acteurs du tourisme sédunois sont d'avis que le train touristique a fait son temps et ne souhaitent pas prolonger son exploitation. Le remplacement par un autre train ou une autre alternative n'est pas nécessaire selon eux.

Fort de ces éléments, le conseil municipal a donc été décidé de ne pas poursuivre l'exploitation du train touristique.

B. Compte des investissements

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Investissements Dicastère 2	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 819 100,00	2 380 000	1 645 000	-735 000	-30,88	-1 174 100,00	-41,65
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	2 819 100,00	2 380 000	1 645 000	-735 000	-30,88	-1 174 100,00	-41,65

Question 8

Pourriez-vous nous transmettre le détail de l'achat de participations dans des sociétés de remontées mécaniques ? (Nom des sociétés et montants prévus)

Réponse

La Ville de Sion souhaite renforcer sa participation dans la société de remontées mécaniques de Télé-Thyon SA. Pour ce faire, la Ville va acquérir 782 actions nominatives à la valeur nominale de CHF 100.-. Le prix de cette transaction a été arrêté à CHF 160.- par action, soit CHF 125'120.-.

Pour la Ville de Sion, cette participation dans Télé-Thyon SA est stratégique car les remontées mécaniques constituent un pilier très important du tourisme. Le développement du secteur touristique des Mayens-de-l'Ours, situé sur le territoire communal, ainsi que la construction de la future liaison plaine-montagne accentuent encore notre intérêt à être un partenaire de Télé-Thyon SA.

Cette opportunité d'achat va permettre aux collectivités publiques de la région (Vex, Hérémece, Bourgeoisie de Sion) d'atteindre le seuil de minorité de blocage d'un tiers. TéléVerbier SA, qui a également renforcé son contrôle sur Télé-Thyon SA, est le principal actionnaire de cette société.

3 Education & Culture

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 3: Education et Culture

Fonctionnement Dicastère 3	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Budget - 2025 [CHF]	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	49 047 494,00	48 740 000	51 514 000	2 774 000	5,69	2 466 506,00	5,03
Revenus financiers	9 737 620,67	9 605 000	10 126 000	521 000	5,42	388 379,33	3,99
Résultat	-39 309 873,33	-39 135 000	-41 388 000	-2 253 000	5,76	-2 078 126,67	5,29

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonct.	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p.255

Question 9

Comment les montants pour la salle NODA sont-ils répartis entre culture et économie ? Quels sont les projections de charges et produits pour les prochains exercices ?

Réponse

La répartition est de 2/3 pour la culture (soutien de Fr. 1'560'000.-) et de 1/3 pour l'économie (Fr. 790'000.-). Le soutien de la Ville est destiné à augmenter pour l'année 2026, car la programmation de Noda se déroule sur une demi-année en 2025 (1ère partie de saison de la saison 25/26). Le montant global de la subvention prévue pour 2026 est évalué à Fr. 2'950'000.- et conservera une répartition similaire de 2/3 pour la culture et de 1/3 pour l'économie. Ce montant est inférieur aux prévisions budgétaires réalisées lors de la planification de la salle de congrès et concert.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonct.	300.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p.255

Question 12

Ludothèque : est-ce que les locaux sont toujours adaptés ? Pourquoi une nouvelle pratique pour les loyers ? Pourquoi le budget augmente-t-il ?

Réponse

A ce jour, la ludothèque ne nous a jamais adressé une demande concernant leurs locaux. Lors de l'élaboration des plans pour le nouveau centre scolaire de Champsec, la ville de Sion leur a proposé de nouveaux espaces, mais les responsables de la ludothèque ont souhaité poursuivre leurs activités dans les locaux actuels au Sacré Cœur.

Loyers :

En ce qui concerne l'augmentation du budget : la ludothèque peine à trouver du personnel bénévole s'occupant de ses nombreuses activités et le comité entend engager du personnel supplémentaire en le défrayant. La ville de Sion, vu l'importance de cette prestation pour nos jeunes et les nombreux retours favorables des parents, a donc décidé de les soutenir

en augmentant la subvention communale, ce qui devrait leur permettre d'engager une personne responsable et ainsi maintenir cette belle offre.

Afin d'uniformiser les pratiques pour les différents locaux mis à disposition de tiers, la Municipalité a décidé de chiffrer la valeur des mises à disposition des locaux pour la bibliothèque de Bramois et la Ludothèque

et de la faire figurer dans les prochains comptes et budgets. Il est important de préciser qu'il s'agit uniquement d'une écriture comptable interne entre les centres d'activités « 300 – administration écoles » et

« 308 – bâtiments communaux ».

Rubriques concernées : charges 300.3636 et revenus 308.4470.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonct.	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p.255

Question 13

Comment les différences s'expliquent-elles ? par exemple la variation sur le SPOT - Théâtre de Valère et Petithéâtre.

Réponse

Les variations concernent différents partenaires culturels.

L'augmentation de la ligne comptable du Spot comprend prioritairement un transfert des frais d'exploitation (charges d'électricité, eau, gaz). La Ville couvrait ces charges sur les budgets précédents via une autre rubrique budgétaire. Par souci de transparence, les frais d'exploitation du Spot sont imputés au Spot dès le budget 2025. Il s'agit d'une clarification du modèle de soutien aux partenaires culturels importants de la Ville. Les autres structures (Ferme-Asile et Port Franc) prennent déjà en charge leurs frais d'exploitation qui sont compris dans le montant de la subvention de la Ville. L'augmentation du soutien au Spot comprend aussi un montant de soutien aux activités estivales du Spot que la Ville souhaite pérenniser.

L'augmentation de la rubrique s'explique par un événement extraordinaire, la Schubertiade d'Espace 2, et par l'annualisation de certains soutiens d'événements réguliers et annuels (Point 11, Amis de Valère – Musées et Châteaux en Fête, Electrozîles) qui ne bénéficiaient pas encore d'un soutien annualisé.

La Biennale Son bénéficie d'un soutien de 50'000.- pour son édition 2025, soutien identique à celui de la 1ère édition en 2023. Ce montant sera ramené à un montant annualisé de 25'000.- dès 2026 sur le modèle du soutien à Ouverture Opéra pour un événement ayant lieu tous les deux ans et soutenu dans les budgets de la Ville de manière annualisée. Une convention tripartite liant le Canton du Valais, la Ville de Sion et la Biennale Son est prévue dès 2025 pour pérenniser la Biennale Son.

L'association Pôle Musique obtient un soutien de Fr. 185'000.- pour la mutualisation et le fonctionnement du lieu. Ce montant représente 2/3 des charges auxquelles le Canton sera amené à contribuer à hauteur d'un tiers, selon convention signée entre les parties.

Le Carnaval de Sion obtient une augmentation exceptionnelle de sa subvention à Fr. 50'000.- dans le cadre des 50 ans de la manifestation.

B. Compte des investissements

Dicastère 3: Education et Culture

Investissements Dicastère 3	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Budget - 2025 [CHF]	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	10 265 929,21	9 145 000	5 445 000	-3 700 000	-40,46	-4 820 929,21	-46,96
Recettes d'investissements	2 951 866,00	3 330 000	2 610 000	-720 000	-21,62	-341 866,00	-11,58
Excédent de dépenses	7 314 063,21	5 815 000	2 835 000	-2 980 000	-51,25	-4 479 063,21	-61,24

4 Affaires sociales

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 4: Affaires Sociales

Fonctionnement Dicastère 4	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Budget - 2025 [CHF]	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	33 235 569,28	34 551 000	35 522 000	971 000	2,81	2 286 430,72	6,88
Revenus financiers	1 421 819,95	1 100 000	1 194 000	94 000	8,55	-227 819,95	-16,02
Résultat	-31 813 749,33	-33 451 000	-34 328 000	-877 000	2,62	-2 514 250,67	7,90

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
4	Fonct.	402.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p.259

Question 14

Pourquoi les charges de certaines UAPE diminuent-elles ?
 Est-ce que certaines structures sont sous-utilisées ?
 Comment est gérée la répartition des enfants dans les différentes UAPE et crèches ?

Réponse

En règle générale, ce n'est pas la réduction des coûts structurels qui est observée, mais plutôt l'augmentation des revenus. Les tarifs différenciés selon les revenus des familles pour garantir l'accessibilité à l'offre d'accueil font ainsi leurs preuves. Il est observé une augmentation des classes tarifaires des familles et plus particulièrement pour les classes 15 à 20. Une optimisation des placements a aussi contribué à cette augmentation de recettes. Les subventions octroyées par la Ville servent principalement à couvrir les déficits des structures d'accueil afin de maintenir leur fonctionnement.

Il faut préciser que le budget est établi selon les données et tendances connues lors de son élaboration. La subvention effective des comptes peut s'en écarter et dépend de divers facteurs, notamment les revenus parentaux, les subventions fédérales pour les nouveaux projets, les changements de personnel liés aux départs à la retraite, etc.

Actuellement, aucune structure ne connaît de sous-utilisation générale. La fréquentation des structures de la petite enfance est en augmentation. Leur rythme est fortement influencé par le calendrier scolaire. Un renouvellement des effectifs intervient tout au long de l'année mais principalement à la rentrée scolaire. Une augmentation effective du nombre de journées est constatée au détriment d'un accueil sur la demi-journée. Cela induit une stabilisation du nombre d'enfants accueillis avec une prise en charge moyenne plus longue, plus spécifiquement au niveau des UAPE. Une forte occupation des places sur le temps de midi est existante et les crèches sont aussi très fréquentées.

En cas de diminution de la demande ou de sous-utilisation à certains moments de la journée ou de la semaine, particulièrement pour les UAPE, les horaires du personnel et même les taux d'activité sont adaptés dans les cas de baisses importantes. Des discussions sont en cours pour élaborer un nouveau projet de crèche-nurserie en centre-ville. Pour l'heure, la Ville de Sion est plutôt dans une perspective de l'accroissement de l'offre des places d'accueil pour répondre aux besoins de la population.

L'accessibilité des places en structures d'accueil pour les enfants est déterminée par des critères d'admission et par le contrat de fréquentation décrits dans le règlement de l'ASLAE. Il faut distinguer la prise en charge préscolaire (crèche) de la parascolaire (UAPE). Dans le premier cas, les parents ont une liberté d'inscrire leur enfant dans différentes structures. L'ASLAE tient compte du lieu de vie ou de travail des parents dans la répartition. Les places disponibles jouent également un rôle dans l'affectation des enfants. Pour le second cas, l'UAPE est liée à une école et c'est donc le lieu de scolarisation de l'enfant qui détermine l'UAPE. A noter qu'un.e coordinateur.trice des placements va être engagé.e afin de centraliser les inscriptions pour l'ensemble des structures de l'ASLAE et d'optimiser les placements dans les structures d'accueil. Cette prestation a pour but de faciliter l'information et l'orientation des familles et de réguler l'offre et la demande de places.

B. Compte des investissements

Dicastère 4: Affaires sociales

Investissements	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	61 935,43	-	-	-	0,00	-61 935,43	-100,00
Recettes d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses	61 935,43	-	-	-	0,00	-61 935,43	-100,00

5 Sécurité publique

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 5: Sécurité publique

Fonctionnement Dicastère 5	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Budget - 2025 [CHF]	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	14 310 035,36	13 745 000	14 395 000	650 000	4,73	84 964,64	0,59
Revenus financiers	7 971 839,34	6 800 000	7 181 000	381 000	5,60	790 839,34	-9,92
Résultat	-6 338 196,02	-6 945 000	-7 214 000	-269 000	3,87	-875 803,98	13,82

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	500.3612	Subventions communes ass. De	p.110

Question 15

Comment s'explique cette augmentation de 15% de plus que les comptes 2023 ?

Réponse

Le budget 2023 de la PRVC prévoyait un excédent de charges pour la ville de Sion de CHF 5'086'767.-. L'excédent de charge planifié pour 2025, quant à lui, s'élève à CHF 5'664'153. Il est à préciser qu'entre 2023 et 2025, l'IPC a été augmenté de + 4% (+2,5% en 2023 et +1,5% en 2024).

Dans le cadre du budget 2023, les 2,5% d'augmentation n'ont pas été pris en compte lors de son élaboration et reportés sur 2024. Des mesures ont été prises durant l'année pour limiter son impact ce qui a permis de réaliser des économies sur le budget planifié qui s'est soldé par un remboursement, lors de la clôture des comptes 2023, de CHF 160'116.- à la municipalité.

Dans le cadre du budget 2025, un IPC théorique de + 1,5% a été pris en compte lors de son élaboration puis de sa validation par l'assemblée des délégués au mois de juin 2024, ce qui a un impact direct sur les salaires (+ CHF 406'000.-). Il va de soi que l'IPC sera mis à jour lorsqu'il sera décidé par la Ville de Sion. Si l'on fait une comparaison entre le budget 2024 et le budget 2025 de l'association, nous constatons une augmentation de CHF 112'526.- pour la ville de Sion, soit 2%, ce qui correspond à peu de chose près à la réserve concernant l'IPC 2025.

Il est également nécessaire de préciser que la PRVC a emménagé dans ses nouveaux locaux à proximité de la gare de Sion au mois de février 2024. Le loyer a subi une augmentation d'environ CHF 100'000.- par année.

B. Compte des investissements

Dicastère 5: Sécurité publique

Investissements Dicastère 5	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	336 308,10	660 000	1 350 000	690 000	104,55	1 013 691,90	301,42
Recettes d'investissements	140 000,00	200 000	550 000	350 000		410 000,00	
Excédent de dépenses	196 308,10	460 000	800 000	340 000	73,91	603 691,90	307,52

6 Travaux publics & Environnement

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 6: Travaux publics et Environnement

Fonctionnement Dicastère 6	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	48 370 981,88	47 920 000	49 883 000	1 963 000	4,10	1 512 018,12	3,13
Revenus financiers	31 100 190,50	31 660 000	32 551 000	891 000	2,81	1 450 809,50	4,66
Résultat	-17 270 791,38	-16 260 000	-17 332 000	-1 072 000	6,59	-61 208,62	0,35

B. Compte des investissements

Dicastère 6: Travaux publics et environnement

Investissements Dicastère 6	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	15 016 049,58	12 670 000	12 385 000	-285 000	-2,25	-2 631 049,58	-17,52
Recettes d'investissements	4 265 758,90	2 255 000	2 145 000	-110 000	-4,88	-2 120 758,90	-49,72
Excédent de dépenses	10 750 290,68	10 415 000	10 240 000	-175 000	-1,68	-510 290,68	-4,75

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Invest.	600.5010	Routes	p.223

Question 17

Quel est le calendrier prévu pour la réalisation de la liaison cyclable Sion-Uvrier ?

Réponse

Le calendrier prévu pour la réalisation de la liaison cyclable Sion-Uvrier sur la berge droite du Rhône est la suivante :

1ère étape

Passerelle Vissigen – tunnel du Batassé, réalisée par le canton, 1er semestre 2025

2ème étape

Tunnel du Batassé – Enevi, réalisée par la Ville de Sion sur deux exercices comptables :

- 1ère partie, 2ème semestre 2025
- 2ème partie, 1er semestre 2026

7 Bâtiments & Constructions

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Fonctionnement	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
Dicastère 7	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	7 325 315,34	7 350 000	7 487 000	137 000	1,86	161 684,66	2,21
Revenus financiers	5 303 371,39	4 950 000	4 615 000	-335 000	-6,77	-688 371,39	-12,98
Résultat	-2 021 943,95	-2 400 000	-2 872 000	-472 000	19,67	-850 056,05	42,04

B. Compte des investissements

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Investissements	Compte - 2023	Budget - 2024	Budget - 2025	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
Dicastère 7	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 379 498,24	5 850 000	13 800 000	7 950 000	135,90	11 420 501,76	479,95
Recettes d'investissements	3 760 000,00	5 000 000	10 000 000	5 000 000	100,00	6 240 000,00	165,96
Excédent de dépenses	-1 380 501,76	850 000	3 800 000	2 950 000	347,06	5 180 501,76	-375,26

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
7	Bât et constr.	701.5040	Terrains bâtis	p.235

Question 20

Est-ce que le montant budgété pour le bâtiment 4 du Sacré-Cœur couvre l'entier de sa rénovation ?

Réponse

Non, le montant total des besoins immédiats correspond à un montant de Fr. 4'200'000.-, à charge de la Ville (copropriétaire à hauteur de 704 0/00) réparti comme suit :

° Assainissement général du bâtiment : 704 o/oo de Fr. 3'140'000.-	2'210'000.-
° Aménagement de l'étage -1, semi enterré, et extérieurs :	390'000.-
° Aménagement des étages 0 et 1 :	1'600'000.-
Total :	4'200'000.-

Ce montant correspond aux budgets annuels suivants (planification quadriennale) :

° Budget 2024 :	200'000.-
° Budget 2025 :	1'500'000.-
° Budget 2026 estimé :	2'500'000.-
Total :	4'200'000.-

L'aménagement intérieur du deuxième étage, également propriété de la Ville et dont le coût est également estimé à Fr. 800'000.-, est différé et demeure réservé pour les besoins futurs. Le bâtiment sera dès lors totalement mis aux normes techniques CVS-E actuelles, ainsi qu'aux exigences thermiques, sismiques, et d'accessibilité à la mobilité réduite. Il faut relever que le bâtiment date de 1953, soit plus de 70 ans, et qu'aucune rénovation substantielle n'a encore été entreprise. La surélévation, propriété de la paroisse, date quant à elle de 1974.

8 Urbanisme & Mobilité

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Fonctionnement Dicastère 8	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Budget - 2025 [CHF]	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	32 773 770,11	34 015 000	34 970 000	955 000	2,81	2 196 229,89	6,70
Revenus financiers	16 299 242,26	16 550 000	16 905 000	355 000	2,15	605 757,74	3,72
Résultat	-16 474 527,85	-17 465 000	-18 065 000	-600 000	3,44	-1 590 472,15	9,65

B. Compte des investissements

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Investissements Dicastère 8	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Budget - 2025 [CHF]	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	5 307 213,26	6 780 000	6 360 000	-420 000	-6,19	1 052 786,74	19,84
Recettes d'investissements	72 657,00	640 000	1 450 000	810 000	126,56	1 377 343,00	1895,68
Excédent de dépenses	5 234 556,26	6 140 000	4 910 000	-1 230 000	-20,03	-324 556,26	-6,20

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
8	Investissement	856.5060	Electrification bus sédunois	p.240

Question 22

Que comprend le montant attribué à cette rubrique ?

Réponse

Cette rubrique représente les coûts uniques liés à l'électrification du réseau soit :

CHF 400'000 : réaffectation des véhicules diesel/hybride actuel sur d'autres réseaux (notamment changement du pelliculage, entreposage temporaire, transfert) ;

CHF 200'000 : branding des nouveaux véhicules ;

CHF 30'000 : formation du personnel de conduite.

9 Sport, Jeunesse & Loisirs

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Fonctionnement Dicastère 9	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Budget - 2025 [CHF]	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	13 198 328,03	13 313 000	14 490 000	1 177 000	8,84	1 291 671,97	9,79
Revenus financiers	2 052 828,44	1 935 000	2 638 000	703 000	36,33	585 171,56	28,51
Résultat	-11 145 499,59	-11 378 000	-11 852 000	-474 000	4,17	-706 500,41	6,34

B. Compte des investissements

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Investissements Dicastère 9	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Budget - 2025 [CHF]	Ecart B 2025 - B 2024		Ecart B 2025 - C 2023	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 270 740,61	2 350 000	5 350 000	3 000 000	127,66	2 079 259,39	63,57
Recettes d'investissements	315 000,00	-	740 000	740 000	0,00	425 000,00	134,92
Excédent de dépenses	2 955 740,61	2 350 000	4 610 000	2 260 000	96,17	1 654 259,39	55,97

III. AMENDEMENTS

Suite à l'étude du projet de budget 2025 et après vote à l'unanimité des 15 membres présents, la commission renonce à déposer des amendements à ce stade, mais se réserve le droit de le faire ultérieurement, comme le permet le règlement du conseil général, article 25.

IV. CONCLUSIONS

GENERALITES DU BUDGET 2025

Le budget 2025 présente un excédent de charges de CHF – 3.752 mios (en 2024 de CHF – 1.179 mios). Ce résultat s'explique par des augmentations significatives de charges notamment des charges de transfert et des charges de personnel, partiellement compensées par d'importantes recettes fiscales supplémentaires ainsi que par un excellent résultat sur le portefeuille énergétique. Ce budget, comme en 2024, a été établi dans un contexte inflationniste expliquant une partie de l'augmentation des charges. Les charges de transfert augmentent de CHF 5.9 mios, en raison de l'augmentation de la subvention pour l'exploitation de la salle « Noda BCVs » qui s'élève à CHF 2.34 mios, de l'augmentation des contributions communales pour le centre médico-social régional de Sion-Hérens-Conthey et pour les établissements médico sociaux, de l'augmentation du coût d'exploitation des bus sédunois (Electrification et projet de mobiquartier) et de la progression des prestations fournies par l'association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE). Les charges de personnel augmentent de CHF 2.8 mios. en raison du renchérissement, mais également avec la création de nouveaux postes (12.9 équivalents plein temps) pour accompagner le développement de la Ville. Les autres charges sont bien maîtrisées. Ces variations engendrent une baisse de la marge d'autofinancement de CHF 1.3 mios (CHF 18.9 mios en 2025 contre 20.2 mios dans le budget 2024).

Les recettes fiscales sont estimées à CHF 134.13 mios, supérieures de CHF 6.28 mios au budget 2024 et de CHF 4.46 mios aux comptes 2023. Les nouvelles déductions décidées par le Grand Conseil sont intégrées dans cette prévision. La 3^{ème} étape de la révision de la loi cantonale sur l'enseignement tertiaire permet également d'améliorer ce budget. Enfin, le résultat attendu de l'activité d'achats-ventes d'énergies de partenaires, avec un bénéfice attendu de CHF 12.64 mios, compense partiellement les augmentations de charges.

Le budget 2025 prévoit des investissements nets s'élevant à CHF 29.24 mios, supérieurs de 0.58 mio par rapport au budget 2024, avec des investissements bruts de 46.74 mios et des recettes d'investissements de 17.5 mios. Les investissements prévus sont donc très élevés. Avec une marge d'autofinancement de CHF 18.9 mios, les investissements sont autofinancés à 65%, en deçà de la moyenne 2014-2023 s'élevant à 89.2%. Toutefois, ce degré d'autofinancement relativement faible doit être mis en perspective multi-annuelle avec la planification financière qui prévoit une moyenne pour la période 26-29 s'élevant à 87%.

L'insuffisance de financement se montera à CHF 10.31 mios et la Municipalité devra recourir à l'emprunt. L'endettement net cumulé de la Ville de Sion devrait s'élever, à la fin 2025, à CHF 79.96 mios.

Les chiffres clés - ratios (*en chf*)

	<i>Budget 2024</i>	Budget 2025	
Marge d'autofinancement	20.23 MCHF	18.93 MCHF	La marge d'autofinancement budgétée est en baisse par rapport au budget 2024.
Degré d'autofinancement	71% (Récession)	65% (Récession)	La diminution de ce ratio s'explique à la fois par la baisse de la marge d'autofinancement et par l'augmentation des investissements. Ce ratio est le rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements nets, autrement dit quelle part des investissements la collectivité peut financer par ses propres moyens. L'évaluation donnée "récession" signifie que la commune poursuit des investissements très importants en rapport avec sa marge d'autofinancement. Le degré d'autofinancement moyen depuis 2014 s'élève à 89.2 %. Il devrait être de 80% selon les normes admises.
Insuffisance de financement	8.43 MCHF	10.31 MCHF	Par cette insuffisance, la Ville est contrainte de faire appel à des financements externes pour environ le même montant. Cette politique est possible en raison de la saine situation financière de la Ville. Cette insuffisance induit une augmentation des dettes qui doit être mise en relation avec le ratio « taux d'endettement net », qui est actuellement qualifié de bon.
Part des charges d'intérêts	0.66% (Bon)	0.42 % (Bon)	Cet indicateur est très bon, en raison des taux historiquement bas.
Taux d'endettement net	54.55% (Bon)	59.62% (Bon)	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Part du service de la dette	9.39% (Charges acceptable)	9.04% (Charge acceptable)	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements).
Dette nette par habitant	1'904 (Endettement moyen)	2'150 CHF (Endettement moyen)	La dette nette est divisée par le nombre d'habitants. Les réévaluations MCH2 ont permis de diminuer ce ratio.

Evolution des comptes à financements spéciaux :

Comptes à financements spéciaux	Bilan 2016	Bilan 2017	Bilan 2018	Bilan 2019	Bilan 2020	Bilan 2021	Bilan 2022	Bilan 2023	Budget 2024	Budget 2025
Culte	261'266	271'696	414'471	495'332	528'636	506'398	563'520	642'357	642'357	642'357
Abris collectifs PCI	4'303'034	4'470'869	4'470'869	4'470'869	4'420'869	4'301'876	4'301'876	4'277'879	4'185'879	4'185'879
Ambulances	455'005	83'623	6'593	-179'613	128'291	274'073	702'256	1'599'291	1'703'291	2'048'291
Parkings	6'955'411	3'793'115	1'894'802	1'512'086	1'523'184	1'394'370	2'431'111	3'306'936	3'801'936	4'446'936
Eaux usées	1'369'239	1'869'267	2'665'703	2'861'782	2'322'772	2'669'976	3'286'440	2'916'135	2'718'135	2'485'135
Déchets	1'236'939	1'771'391	1'679'231	1'522'150	1'821'422	1'509'823	1'907'129	1'887'034	1'845'034	1'709'034
Eau potable	4'233'887	3'686'331	2'865'560	1'755'967	624'009	304'138	-362'454	-984'890	-848'890	-556'890
Utilisation rationnelle de l'énergie				768'368	516'716	250'637				
Transition énergétique								530'859	588'859	917'859
Autres comptes (Taxes bruit aéroport, Vers de la grappe, Voies industrielles, Grand Cru Ville de Sion, Consortage Bisse de Salins, Grand Bisse de Vex)	503'904	631'684	863'211	1'100'147	1'244'234	1'378'612	1'577'387	1'637'334	1'729'334	1'917'334
Total (cptes passifs - cptes actifs)	19'326'763	16'606'472	14'898'278	14'307'088	13'130'132	12'589'902	14'407'265	15'812'934	16'365'934	17'795'934

Le compte « Transition énergétique », historiquement auprès d'OIKEN, figure depuis 2024 dans les comptes à financement spéciaux.

Le seul compte autofinancé négatif est le compte « Eau potable » qui devrait toutefois s'améliorer en 2025 de CHF 292'000.- en raison de l'augmentation des tarifs.

Le compte « Voies ferrées industrielles » n'est plus considéré comme un compte autofinancé. Il est désormais intégré dans le ménage communal.

Investissements

Principaux investissements 2025 :

Rénovations immeuble Ancien hôpital et Bâtiment IV à Sacré-Cœur	CHF 11.5 millions
Aménagements routiers communaux et cantonaux	CHF 4.9 millions
Rénovation piscine de la Blancherie	CHF 2.5 millions
Stockage et distribution de l'eau potable	CHF 2.3 millions
Contribution aux établissements scolaires cantonaux	CHF 2.3 millions
Traitement et évacuation des eaux usées	CHF 2.2 millions
Rénovation des bâtiments scolaires	CHF 2.0 millions
Solde des travaux au Pôle musique	CHF 2.0 millions
Aménagement d'espaces publics	CHF 2.0 millions
Solde des travaux pour le centre horticole	CHF 1.5 million
Vente d'un bâtiment administratif	CHF - 10 millions

Les investissements bruts planifiés s'élèvent à CHF 46'735'000 en 2025, contre CHF 40'085'000 en 2024, ce qui représente une augmentation de 16.6%. Il s'agit d'un niveau d'investissement record. Les investissements nets s'élèvent à CHF 29'240'000 contre CHF 28'660'000 en 2024, ce qui représente une augmentation de 2%. La vente d'un bâtiment

administratif, estimée à CHF 10 mios, permettra d'autofinancer partiellement la rénovation du bâtiment administratif (Ancien hôpital).

L'effort d'investissement déployé par la collectivité est qualifié de « moyen » par l'indicateur « Proportion des investissements » qui calcule le rapport entre les investissements bruts et les dépenses totales.

Concernant les participations communales au financement des établissements cantonaux des 2^{ème} et 3^{ème} degrés (EPTM, EPCA, lycées-collèges, EPFL, HES, etc.), la Ville a convenu, avec l'Etat du Valais, une contribution d'environ CHF 2 mios par an. Cet arrangement a l'avantage de maintenir cette charge constante, elle ne reflète toutefois pas forcément les investissements effectifs de la période.

Evolution du personnel de la ville

Evolution du personnel depuis 2011 / Nombre de postes pour 1000 habitants															
Exercice	C-2011	C-2012	C-2013	C-2014	C-2015	C-2016	C-2017	C-2018	C-2019	C-2020	C-2021	C-2022	C-2023	B-2024	B-2025
ETP total	400,93	406,08	411,96	419,27	432,05	445,8	449,13	459,89	464,93	418,71	425,45	450,96	452,3	462,55	475,47
Habitants	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 259	35 650	36 624	37 200
ETP/1000 Habitants	13,20	12,82	12,81	12,78	12,98	13,29	13,21	13,29	13,40	12,06	12,16	12,79	12,69	12,63	12,78

Ce ratio est relativement stable, indiquant que les effectifs évoluent proportionnellement au développement de la Ville. Toutefois, avec la délégation de certaines tâches à des associations (PRVC, ASLAE,...) ce ratio ne montre pas l'ensemble des effectifs évoluant dans les associations assumant des tâches communales. Il pourrait être pertinent que la Ville fournisse des données consolidées, notamment pour les effectifs du personnel.

PRVC et Associations de communes

Les missions de police dévolues à la Commune de Sion ont été transférées à la PRVC au 1^{er} janvier 2020.

Dans son message du 19 Juin 2019, la Municipalité affichait un objectif de « *neutralité des coûts* », voire de, « *dès la première année, une baisse des charges globales au profit des villes de Sion et Sierre* ».

Cependant, on constate une forte augmentation des montants alloués à la PRVC : Cpt 2021 CHF 4.5 mios, Cpt 2023 CHF 4.9 mios et CHF 5.6 mios au budget 2025 (+25% par rapport aux Cpt 21).

La Municipalité explique cette situation par une adaptation des salaires au renchérissement (+2,5% en 2023 et +1,5% en 2024), par le déménagement dans les nouveaux locaux à proximité de la gare, (augmentation de loyer de + kCHF 100) et par « la structure hiérarchisée où les agents, en fonction de l'expérience acquise (année de services), ont droit à des grades ce qui se traduit par une augmentation de la classe salariale ». Ces trois éléments sont parfaitement compréhensibles et justifient une augmentation des moyens pour la PRVC. Par contre, une partie de l'augmentation depuis 2021 ne nous a pas été expliquée et que par conséquent l'objectif de neutralité des coûts ne nous paraît pas atteint. Avec le modèle de gestion des tâches régaliennes via une association de communes, c'est une partie des prérogatives du Conseil Général qui sont transférées.

Aujourd'hui, l'objectif de la Ville est : « *Maitrise des coûts et augmentation des revenus* ».

La Cogest rejoint la Municipalité dans ses objectifs. Elle souhaite que ces mêmes objectifs soient appliqués aux associations communales.

Dans notre rapport relatif au budget 2024, la compétence du Conseil Général avait déjà discutée comme suit :

« Le 14 décembre 2020, la Commission de gestion déposait un postulat accepté par 51 oui, 2 non et 1 abstention demandant d'étudier la possibilité de garantir une représentation du Conseil Général dans les associations mandatées ou liées par convention avec la Ville de Sion, en particulier celles qui transmettent leur budget ou leur facture, comme une dépense liée, à la Ville. La crainte du Conseil général était de se retrouver comme une simple chambre d'enregistrement et de perdre du pouvoir décisionnel en particulier sous l'aspect des finances.

Pour certaines structures, comme la PRVC, il a donc été décidé d'avoir un.e délégué.e du Conseil général au sein de l'association.

Trois ans plus tard, au moment de l'analyse du budget 2024 avec une forte augmentation des charges liées, la Commission de gestion ne peut que constater la perte de maîtrise du Conseil général en particulier sur les finances puisque celles –ci sont déléguées aux associations comme la PRVC, l'ASLAE, le CMS, etc.

Concrètement, cela veut dire que plus les tâches régaliennes de la Ville seront déléguées à des associations, plus le Conseil général risque d'être bel et bien une chambre d'enregistrement mais surtout une caisse enregistreuse. Son rôle se limitera à régler la facture comme une dépense liée sans avoir réellement son mot à dire. Cette perte de maîtrise financière apparaît comme regrettable aux yeux de la COGEST, bien qu'elle ne conteste pas le bien-fondé de ces associations. »

Sport

La Ville de Sion poursuit sa politique d'entretien des infrastructures sportives et sa volonté de développer ces dernières en fonction de l'évolution du nombre et des souhaits des pratiquants, par exemple :

Piscines :

Poursuite de la réfection globale (selon crédit d'engagement) de la piscine de la Blancherie / assainissement et mise en conformité de la piscine de l'Ancien Stand / réfection des pompes de filtration de la Sitterie.

Salles de gym :

Prise de possession des prochaines surfaces disponibles au nouveau collège (location au canton du Valais)

Ronquoz 21 :

Développement d'espaces multisports (indoor et outdoor) en fonction de l'évolution du projet.

Football :

Pour le football amateur et élite, une étude récente, indique qu'il manquera 9 surfaces de jeu. Une évaluation est également effectuée afin de transformer des surfaces naturelles en surfaces synthétiques.

Ce printemps, la Ville de Sion a signé une lettre d'intention conjointement avec l'Etat du Valais et l'AVF concernant la création d'une académie de football (évaluation des besoins – programme des locaux – budget – gouvernance – organisation). Un projet est à l'étude actuellement à l'ouest de la Ville (La Garenne), pouvant accueillir les infrastructures nécessaires (Bâtiment – 6/7 surfaces de jeu) en déplaçant la piste de BMX et les terrains de foot existants utilisés par le FC Aproz et le FC Châteauneuf.

Cette lettre d'intention mentionne également un volet « Stade ». Concernant ce dernier, la réflexion comprend deux aspects : le premier est la rénovation du stade actuel et le deuxième la construction d'une nouvelle structure. Cette dernière ne

devrait pas entrer en concurrence avec les aménagements prévus à Cour de Gare (hôtels, concerts, commerces...). La ville de Sion souhaite conserver un stade à taille humaine (15'000 places) au cœur de la Ville.

Un planning intentionnel, pour la construction d'un nouveau stade, est prévu à fin 2024 comprenant notamment le devis, le cahier des charges du concours d'architecte, le budget d'exploitation et le financement. Actuellement l'engagement de la Ville, pour cette variante du projet, réside uniquement dans la mise à disposition du terrain.

La Ville de Sion souhaite également se positionner au niveau international, étant partie prenante du WEuro25 en accueillant trois matchs à Tourbillon (nécessitant des travaux complémentaires au stade de CHF 500'000.-). Une subvention de CHF 450'000.- figure dans le budget 2025. Au niveau des championnats du monde de VTT 2025 en Valais, Sion est concerné par « l'Opening weekend » et fait l'objet d'une subvention de CHF 140'000.-.

Mobilité

Aéroport de Sion

A la suite d'un retour défavorable de la consultation, le Conseil d'État a décidé d'abandonner le projet de loi portant sur la cantonalisation de l'aéroport de Sion. Cependant, des motions sont actuellement en cours de traitement par le Parlement cantonal, ce qui laisse la possibilité de réexaminer cette option. La Ville attend donc le résultat de ces débats. A ce jour, l'armée suisse possède plus des deux tiers de l'aéroport (bien que les activités soient majoritairement civiles, l'aéroport demeure une base de dégagement pour les forces aériennes), tandis que la Ville, est titulaire de la concession d'exploitation, et ce jusqu'à son renouvellement en 2031. Les options possibles sont notamment :

- La reconduction de la concession d'exploitation avec la Ville,
- L'attribution de la concession à une nouvelle société anonyme, créée par des actionnaires publics. Cette solution est actuellement privilégiée par la Ville,
- L'exploitation de l'aéroport par des investisseurs privés, certaines entreprises ayant déjà exprimé leur intérêt,
- Le transfert complet de l'exploitation à l'armée.

Il est à noter que la présence ou non d'un aéroport est de la compétence de la Confédération.

En parallèle, un plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), piloté par la Ville, en collaboration avec le Canton et l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), est en cours d'élaboration. Il devrait être validé par le Conseil fédéral en 2026 et déterminera l'évolution futur du secteur de l'aéroport de Sion. L'un des axes de développement envisagés est la création d'une zone industrielle aéronautique, visant à regrouper des entreprises de ce secteur, autour de l'aéroport.

Concernant le projet de vente de biocarburant, bien que l'aéroport de Sion joue un rôle de pionnier, l'intérêt des clients potentiels demeure mitigé, principalement en raison de son coût supérieur. Un certificat de vente garantissant une gestion éthique du biocarburant a été élaboré avec la HES-SO et validé avec succès. En cas d'évolution de la réglementation, l'aéroport de Sion est prêt.

Bus Sédunois

L'électrification de l'intégralité du parc de bus sédunois, initialement prévue pour fin 2024, est reportée en mars 2025 suite à un retard de livraison du fournisseur (Mercedes Benz). L'intégralité de la flotte sera changée en une seule fois. La structure de charges est en cours de déploiement.

Il est prévu de collaborer avec d'autres prestataires, tels que les bus Theytaz et Lathion pour répartir l'utilisation et les coûts de l'infrastructure.

Mobiquartier

Mobiquartier est un projet pilote qui sera testé sur la zone d'Uvrier. Le projet consiste en un service de taxi à la demande, pour les personnes à mobilité réduite. Les frais de taxi seraient ensuite répartis entre l'usager, la ville de Sion ainsi que de potentiels partenaires du projet. La ville a déjà approché le TCS. Ce projet est inspiré d'un concept similaire ayant lieu sur la commune de Brigue. L'avenir de ce projet dépendra de son bilan.

Agglo Valais central

L'Agglo Valais central est en train de finaliser le projet d'agglomération de 5e génération (PA5). Prévu pour être mise en oeuvre entre 2028 et 2032, ce projet propose notamment 17 mesures de priorité A pour la Ville de Sion. Pour notre seule commune, le montant total s'élève à CHF 44.925 mios dont CHF 460'000.- pour des projets de priorités B. Un taux de cofinancement de 30 à 40% pourrait être pris en charge par la confédération. Il est également à noter que la planification globale dépendra de l'avancement de chaque mesure.

Energie

Le bénéfice prévu pour l'achat-vente d'énergie se monte à CHF 12.64 mios. Cette prévision est incertaine et dépendra du prix fluctuant de l'énergie et des conditions météorologiques. A titre de comparaison, ce bénéfice se montait à CHF 7.23 mios en 2023, CHF 7.4 mios en 2022, CHF 9.8 mios en 2021, et CHF 2.56 mios en 2020.

En fonction notamment de la baisse attendue des tarifs de l'électricité, les coûts prévus pour la consommation d'énergie interne pour les infrastructures et bâtiments de la Ville sont en diminution de 10 à 20%. Les projections de diminution de charges pour l'éclairage public s'élèvent à -30% (-CHF 130'000.00).

L'engagement envers le fond à financements spéciaux « Transition énergétique » se montera à fin 2025 à CHF 917'859.05, en augmentation de CHF 329'000.00. Mis à part les prestations effectuées par la déléguée à l'énergie, il n'est pas prévu d'utiliser ce fonds en 2025 !

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, il est planifié une augmentation de la production annuelle de 17 GWh à 59 GWh à l'horizon 2050. Avec les changements législatifs, la production et l'utilisation d'énergie sont appelées à évoluer ces prochaines années. Il sera en particulier possible de s'organiser en communauté électrique afin de favoriser l'autoconsommation. Les tarifs de reprise, variables selon un principe dynamique, seront connus en automne 2025.

Planification financière

La planification financière quadriennale laisse apparaître en moyenne un léger excédent de charges sur le compte de résultats (CHF - 250'000.-) et des investissements autofinancés à plus de 87%, ce qui indique une saine gestion du ménage communal. Nous relevons que la planification intègre des investissements à hauteur de CHF 105 mios, alors qu'en annexe les investissements en cours et planifiés par dicastère s'élèvent à CHF 132.6 mios. La Commission de gestion restera attentive à ce que le niveau d'investissement reste supportable pour la Ville, et si nécessaire, que le Conseil municipal priorise les différents projets. Les modifications sur l'imposition des personnes physiques adoptées par le Grand Conseil sont intégrées dans la planification. De plus, les dividendes d'OIKEN sont maintenus au niveau actuel pour les prochains exercices. Les revenus énergétiques auront une incidence significative. Enfin, les réflexions futures relatives à l'aéroport et la répartition des charges de centralité auront un impact sur la situation financière de la Ville.

REMERCIEMENTS

La Commission remercie le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers municipaux ainsi que les Chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année.

La Commission relève l'excellente présentation du budget faite par M. Dondainaz et le remercie également pour sa collaboration et la mise à disposition des différents tableaux repris dans ce rapport.

V. VOTE FINAL

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 14 membres présents, d'accepter le projet de budget 2025 de la Ville de Sion, sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président



Rey Charles-André

La Vice-Présidente



Johanne Guex

La Rapporteure



Sierro Fardel Christelle

LISTE DES PRESENCES - COMMISSION DE GESTION

Visite
Enerji
Lundi 28

Membres permanents

N°	Nom, Prénom	Mercredi 16.10.2024 19h00	Jeudi 17.10.2024 19h00	Lundi 21.10.2024 19h30	Mardi 22.10.2024 19h00	Mercredi 23.10.2024 19h00	Mercredi 13.11.2024 19h00	Lundi 18.11.2024 19h30	Mardi 19.11.2024 19h00	Mercredi 20.11.2024 19h00
1	Rey Charles André Président Le Centre									
2	Guex-Crosier Johanne Vice-Présidente PS	Excusée								
3	Sierro Fardel Christelle Rapporteuse PLR			Excusée	Excusée					
4	Vergères Pierre Michel Vice-Rapporteur UDC									
5	Bodrito Jean - Pierre PS									
6	Carruzzo Sébastien LES VERT.E.S									
7	Courtine Mudry Ariane LES VERT.E.S	Excusée								
8	Dähler Patrick PLR									
9	de Lavallaz Valérie Le Centre									
10	Gillioz Fernand PLR									
11	Micheloud Benoît Le Centre									
12	Pitteloud Christophe Le Centre									

Document de travail à l'usage du Conseil général

13	Pitteloud Rey Nathalie LES VERT.E.S	<i>OH</i>	<i>excusée</i>							
14	Sierro Christophe Le Centre	<i>OH</i>	<i>✓</i>							
15	Stalder Thierry PLR	<i>OH</i>	<i>✓</i>							

Remplaçant-e-s

16	Zuber Lucien Pour Johanne Guex-Crosier PS	<i>Z</i>								
17	<i>GENIN THIERRY POUR ARIANE HODRY</i>	<i>G</i>	<i>G</i>	<i>G</i>	<i>G</i>					
18	<i>Patrick Siggen</i>			<i>S</i>	<i>S</i>			<i>S</i>		
19										
20										
	TOTAL									

*↳ en tant que représentant des
bureau !*

Document de travail à l'usage du Conseil général